



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 2 JUILLET 2026 À 19 H 32 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Jean-Luc Desbiens

Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Frédéric Caron

Monsieur Pierre Gagné

Monsieur Gildor Gagné

Monsieur Kevin Jean participe à la séance par
moyen technologique conformément à l'article
164.1 du *Code municipal du Québec*.

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2026/07-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée
régulièrement constituée par le président.

2026/07-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que
l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

a) Appui – Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles »
demeure ouvert.

2026/07-03

PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2026.

2026/07-04

PAIEMENT DES COMPTES FOURNISSEURS – PÉRIODE ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à payer les comptes des
mois de juin et juillet 2026 puisque la prochaine séance se tiendra le jeudi 27 août 2026.



No de résolution
ou annotation

2026/07-05

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-03

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage n° 2015-03 déposée par Ranch CC inc. visant à permettre, sur le lot 5 149 879, la tenue d'événements récréatifs temporaires saisonniers, incluant notamment un drag de motoneige, à titre d'usage complémentaire encadré;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 149 879 est situé en zone agricole dynamique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan (SADR);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'un règlement de modification au zonage doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme, ainsi qu'au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC dont relève la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la firme IGÉO le 11 mai 2026 concernant la non-conformité de la demande au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas conforme au plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette double non-conformité, au SADR et au plan d'urbanisme, a pour effet d'écarter toute possibilité, pour le conseil, de modifier favorablement le règlement de zonage n° 2015-03 afin de répondre à la demande, le conseil ne pouvant adopter une modification réglementaire incompatible avec les instruments de planification supérieurs et locaux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des producteurs agricoles (UPA) s'est récemment prononcée en défaveur du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, notamment des terres présentant le meilleur potentiel agricole sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter la demande de modification au règlement de zonage n° 2015-03, la demande étant non conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan ainsi qu'au plan d'urbanisme de la municipalité, ce qui ne laisse au conseil aucune latitude pour y donner suite favorablement.

2026/07-06

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025 – TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les états financiers 2025 du « Transport adapté aux personnes handicapées » tels que vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., soient acceptés;

QU'un montant de 8 490 \$ soit alloué comme participation de la municipalité de Ragueneau à ce service pour l'année 2025;

QUE la municipalité de la Paroisse de Ragueneau confirme sa participation au service de transport pour l'année 2026.



No de résolution
ou annotation

2026/07-07

DON ET DEMANDE DE SALLE – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ ALCOA 2026

CONSIDÉRANT la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2026 ayant pour mission d'amasser des fonds au profit de la Fondation du Centre hospitalier régional de Baie-Comeau;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 250 \$ soit fait à la Fondation du Centre hospitalier régional de Baie-Comeau pour la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2026.

Il est également résolu que le conseil municipal alloue gratuitement la salle n° 122 et la cuisine du Centre communautaire Édouard-Jean pour la tenue d'un dîner servi aux cyclistes lors de leur passage ici le 29 août 2026.

2026/07-08

AFFAIRES NOUVELLES

a) Appui – Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire (ci-après le Comité ZIP) occupe une place importante dans la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Baie-Trinité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP possède une expertise cumulée de plus de 30 ans dans notre région et contribue à former une main-d'œuvre qualifiée en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP collabore avec de nombreuses municipalités de la région pour améliorer la qualité de l'environnement et l'accès au fleuve pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP rencontre actuellement de graves difficultés financières qui mettent en péril son existence et la poursuite de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP s'efforce de redresser la situation tout en respectant ses engagements financiers et moraux.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Ragueneau reconnaisse l'importance du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire et le soutienne dans ses démarches de redressement afin de lui permettre d'assurer la poursuite de ses activités.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de René Lévesque, monsieur Yves Montigny, à la MRC de Manicouagan, à la MRC de la Haute-Côte-Nord, ainsi qu'aux municipalités de ces MRC respectives.

2026/07-09

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2026/07-10

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.



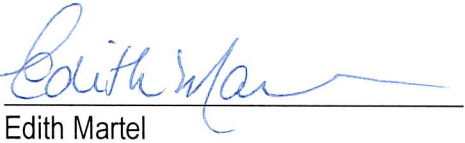
No de résolution
ou annotation

2026/07-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.


Steve Berthiaume
Maire


Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec (RRQ, C.C-27.1).